

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2011, à 19h30
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absente : Françoise Tassé, conseillère siège no 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire,
monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce
Bergeron est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h32 par le maire Luc Lamond. La
directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de
secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des
conseillers :

CM 2011.01.01 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux
de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 9 décembre 2010.

Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des
conseillers :

CM 2011.01.02 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire et le procès-verbal de
la séance extraordinaire du 9 décembre 2010, tels que présentés.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des
comptes mensuels.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité
des conseillers :

CM 2011.01.03 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9717 à 9755 les
dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de
123 361,31\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de
procéder au paiement des dits comptes.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) Lecture et adoption du règlement numéro 107-5

RÈGLEMENT NO 107-5

Modifiant le règlement 107-4 concernant le traitement des élus municipaux

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le traitement des élus municipaux suivants les articles 7, 8, 9 et 10 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller René Pelletier lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2010 ;

CM 2011.01.04

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier résolu à l'unanimité* :

QUE le Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE

L'article 2, du règlement numéro 107-4 concernant la fixation de la rémunération de base est remplacé par l'article suivant :

«ARTICLE 2.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2011.»

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DE BASE

L'article 3, du règlement numéro 107-4 concernant la rémunération de base est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«ARTICLE 3

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 15 000\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 5 000\$.»

ARTICLE 4. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS

L'article 4, du règlement numéro 107-4 concernant le tableau des rémunérations et allocations est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«ARTICLE 4.

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses annuelles prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.»

		Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	Actuel 2010	8795\$	4397\$
	Proposé 2011	10 000\$	5 000\$
Conseiller	Actuel 2010	2 255\$	1 128\$
	Proposé 2011	3 333\$	1 667\$

ARTICLE 5.

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
D.G. et secrétaire-trésorière

* La voix favorable du maire est comprise dans l'unanimité de voix favorable exprimée.

b) Abrogation des règlements municipaux désuets

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a effectué la vérification des règlements municipaux ;

Considérant que certains règlements municipaux sont désuets ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.05 D'abroger à toutes fins les règlements suivants :

Règlement 93-96, décrétant un tarif lors de l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule (page 343) ;

Règlement 101, concernant le service de protection incendie (page 371-372) ;

Règlement 128-1, concernant la gestion de la marina municipale- article 9.1 (page 718) ;

Règlement 132, concernant la gestion du quai Sud (pages 681 à 684) ;

Règlement 137-2004, établissant un service de sécurité incendie (pages 707 à 709)

c) Avis de motion

AVIS de motion est donné par le conseiller George Calder afin d'adopter un règlement concernant le taux de la taxe foncière, la tarification, l'imposition des taxes et les conditions de perception pour l'année financière 2011, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

d) Consultant- Rencontre avec Génivar

Considérant que le conseil municipal désire rencontrer la firme Génivar concernant les plans et devis pour la reconstruction des quais Nord et Sud ;

Considérant que le conseil municipal désire inviter monsieur Victor Cossette, à titre d'expert conseil lors de cette rencontre ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.06 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire fixer une date pour cette rencontre avec Génivar et d'inviter monsieur Victor Cossette, les conseillers Richard Lessard, George Calder, le maire Luc Lamond, l'inspecteur Hakim Hani ainsi que la directrice générale, Luce Bergeron.

e) Fonds de diversification 2011- Barrage

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser une étude hydrique du barrage situé au Sud ;

Considérant la recommandation du Groupe S.M. inc. présenté en décembre 2010 ;

Considérant que le conseil municipal veut faire une demande dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.07 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, dans le but de réaliser cette étude selon l'entente établie par le MAMROT et la MRC des Pays d'en-Haut.

f) Fonds de diversification 2011- Étude environnementale

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser une étude environnementale sur tous les plans d'eau du territoire de la municipalité ;

Considérant que le conseil municipal veut faire une demande dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant que cette étude devient nécessaire à la préparation du prochain plan d'urbanisme et du plan de diversification stratégique ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.08 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, dans le but d'obtenir les fonds nécessaires.

g) Approbation description technique : Rue Brin (11 314)

Considérant l'article 72 de la loi sur les compétences municipales L.R.Q., C. C47.1 qui stipule que toute voie ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans devient propriété de la Municipalité après l'accomplissement des formalités prévues par la loi;

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire se prévaloir des pouvoirs octroyés par la loi sur les Compétences municipales ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.09

QUE le Conseil municipal approuve la description technique des parties de lots 36 et 37 du rang 2 du Canton Montcalm, préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre sous ses minutes 11 314, datée du 6 janvier 2011.

h) Avis de motion- règlement numéro 122

AVIS de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin de modifier le règlement numéro 122 relatif à l'article 116 de la L.A.U. de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, plus précisément l'article 1.1.1.2 administration, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

i) Avis de motion- règlement numéro 118

AVIS de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin de modifier le règlement numéro 118 : règlement de zonage de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, précisément l'article 6.1.1.2 administration, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

j) Avis de motion- règlement numéro 120

AVIS de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin de modifier le règlement numéro 120 : règlement de construction de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, précisément l'article 7.1.1.1 administration, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

k) Embauche d'un commis comptable

Considérant que le conseil municipal, sur recommandation du vérificateur de la municipalité, désire embaucher un commis comptable. ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à embaucher un commis comptable à temps partiel pour l'année 2011. Un montant de 3 500\$ est prévu au budget 2011.

l) Avis de motion- règlement numéro 129

AVIS de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin de modifier le règlement numéro 129- Délégation de pouvoir au directeur générale et secrétaire-trésorier afin d'ajouter un article concernant la nomination d'un comité de sélection, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

m) Avis de motion- règlement numéro 98-7

AVIS de motion est donné par le conseiller Richard Lessard afin de modifier le règlement numéro 98-7 concernant les journées de la tenue des séances ordinaires du conseil, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

n) Avis de motion- règlement numéro 142

AVIS de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin de modifier le règlement numéro 142 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Dépenses incompressibles 2011

Considérant la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles ;

Considérant que ces dépenses font partie du budget de l'exercice financier 2011 jusqu'à concurrence des montants fixés par le Conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.10

QUE les dépenses incompressibles pour l'année 2011 soient autorisées, comme suit :

Conseil municipal (02-110-131, 02-110-133, 02-110-240)	47 500\$
Administration /greffe (02-130-141, 02-130-242, 02-140-141)	93 500\$
Voirie (02-320-141, 02-320-240, 02-320-310)	52 750\$
Urbanisme (02-610-141, 02-610-240, 02-610-310)	50 500\$
Hygiène du milieu (02-470-141, 02-470-240)	11 500\$
Loisir (02-701-40-141, 02-701-40-240)	6 300\$
Enlèvement de la neige (02-330-433)	52 000\$
Bibliothèque (02-702-30-494)	2 600\$
Entente Sécurité incendie (02-220-953)	26 858\$
Sûreté du Québec (02-210-442)	74 110\$
Collecte et élimination des ordures (02-451-953, 02-451-20-446)	100 785\$
Vérification comptable (02-130-413)	6 000\$
Quote-part MRC	39 479\$
Électricité + (02-190-681,02-310-681,02-702-30-681)	15 500\$
Éclairage des rues (02-340-681)	22 000\$
Communication (02-190-330,02-220-330)	10 300\$
Essence (02-320-630 02-320-631)	1 150\$
Frais de caisse (02-190-895)	400\$

Total de 613 232\$

b) Salaire et frais de déplacement 2011

Considérant que le conseil municipal a adopté le budget lors de la séance spéciale du 9 décembre 2010 ;

Considérant que les salaires ont été majorés de 2,5% pour les employés municipaux ;

Considérant que le salaire des cadres a été fixé à 45 972\$ pour la directrice générale et secrétaire-trésorière et à 43 000\$ pour l'inspecteur ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.11

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépôts de salaire jusqu'à concurrence des salaires établi au budget et selon la liste des salaires des cadres et des employés pour l'année 2011, soit un total de 177 765\$.

c) Contrat de travail- directrice générale

Considérant que le conseil municipal avait adopté la résolution CM 2009.01.08 afin de modifier la semaine de travail ainsi que le nombre de journée de maladies au contrat de travail de la directrice générale, Luce Bergeron ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.12 DE modifier le contrat de travail de la directrice générale, Luce Bergeron concernant la semaine de travail à cinq (5) jours au lieu de 4 et 5 jours par semaine et d'ajouter une (1) journée de maladie pour un total de huit (8) jours au lieu de sept (7).

d) ADMQ- Cotisation 2011

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.13 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque au montant de 585,13\$ pour la cotisation et l'assurance pour l'année 2011 à l'ordre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ;

e) ADMQ- Formation

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec offre une formation sur la «Gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs» ;

Considérant qu'il est nécessaire de comprendre le rôle du directeur général en regard de la gestion contractuelle ;

Considérant que la formation sera tenue le 15 février 2011 à Val-David ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.14 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à participer à la formation et de transmettre un chèque de 262,03\$ l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

f) COMBEQ- Adhésion 2011 inspecteur

Considérant que la cotisation comme membre actif de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec pour l'année 2011 est de 287,83\$ incluant les taxes ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.01.15 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à payer la cotisation au montant de 287,83\$ à l'ordre de la COMBEQ pour notre inspecteur en bâtiment, en environnement et en voirie, Hakim Hani.

8. RAPPORT MENSUEL

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SESSION

Sur une proposition du conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 20011.01.16

De lever la session ordinaire, il était 21h09.

Luc Lamond
Maire

Luce Bergeron,
D.G. et secrétaire-trésorière

LISTE DES DÉBOURSÉE PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Excavation Constantineau	Borne sèche quai sud	9717	5 533.13 \$
Gilbert Miller et Fils Ltée	Pavillon remblai	9718	9 276.64 \$
Équipe Laurence	Retenu de contrat	9719	4 237.12 \$
Asphalte Desjardins	Pavage rue Chartier	9720	25 371.21 \$
	Annuler	9721	
Swan Patricia	Remboursement de taxe	9722	87.20 \$
Bell Mobilité Inc.	Cellulaire	9723	47.52 \$
Toilettes Québec	Location de toilette stationnement	9724	203.18 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	9725	43.34 \$
Bell Canada	Centre / débarcadère / organisme	9726	533.63 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Essence et huile / aliments	9727	199.68 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011			45 532.65 \$
Garage Gémont Inc.	Contrat déneigement village	9728	5 030.35 \$
Bernard Bissonnette ent.	Contrat déneigement sud	9729	4 004.46 \$
Les Services R.C. Miller	Contrat matières résiduelles	9730	2 340.01 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 13 JANVIER 2011			11 374.82 \$
Date	Numéros de dépôt		
Dépôt direct au 31 décembre 2010	503084 @ 503098		7 624.93 \$
Dépôt direct au 13 janvier 2011	503099 @ 503106		3 924.57 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			11 549.50 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Chauffage Patrick Dufour	Entretien de fournaise	9731	163.56 \$
Design Génial	Pancarte vidange stationnement	9732	293.48 \$
Les entreprises Lumitech	Travaux elec. Centre et grand quai	9733	8 673.09 \$
Pétrolière Impérial	Huile centre	9734	1 963.73 \$
Matériaux Mc Lauglin Inc.	Matériaux centre - sapin -	9735	225.59 \$
Ministre des finances	Bail lot de grève	9736	65.47 \$
France Robillard	Déplacements et représentation	9737	427.50 \$
Roch Labelle arp.	Service professionnel	9738	4 756.37 \$
Sani Laurentides. Inc	Vidange de fosse	9739	260.00 \$
RCI environnement	Conteneur vidange/recyclage	9740	1 378.05 \$
Féd. Québécoise des Mun.	Transport Dicom	9741	21.11 \$
Total au 31 décembre 2010			18 227.95 \$
Bell mobilité	Téléavertisseurs	9742	16.70 \$
Les entreprises Malette	Produit pour eaux	9743	338.29 \$
Pétrolière Impérial	Huile centre / Lapierre	9744	891.50 \$
Hydro-Québec	Éclairage de rues	9745	1 553.92 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Aliments / boissons	9746	64.12 \$
Toilette Québec	Toilette rue Lapierre	9747	50.79 \$
Luce Bergeron	Déplacements	9748	74.25 \$
Ministre des finances	Lots de Grève -	9749	65.47 \$
	annulé	9750	
Petite caisse	Frais de poste / Fourniture de bur.	9751	410.82 \$
PG solution	Contrat d'entretien et soutien	9752	7 551.34 \$
Québec Municipal	Services Internet 2011	9753	152.38 \$
Visa Desjardins	Fourniture de bureau / repas Noel	9754	734.71 \$
			24 772.10
MRC des Pays-D'en-Haut	Quote-part 2011 / serv. Évaluation	9755	\$
Total de la demande d'autorisation d'achat au 31 décembre 2010			18 227.95 \$

Total de la demande d'autorisation d'achat au 13 janvier 2011	36 676.39 \$
Grand Total de la demande d'autorisation	54 904.34 \$
Déboursés au 31 décembre 2010	45 532.65 \$
Déboursés au 13 janvier 2011	11 374.82 \$
Dépôts directs au 31 décembre 2010	7 624.93 \$
Dépôts directs au 13 janvier 2011	3 924.57 \$
Grand Total :	123 361.31 \$

Je certifie que la marge de crédit de 50 000\$ est disponible pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.